

Concours 2023

Parcours « Conception Lumière »

Formation initiale en trois années dont une année préparatoire

Nombre de places maximum : 6

PREREQUIS

Age

Ce concours est ouvert à toute personne dont l'âge minimum est de 18 ans au 1^{er} septembre 2023, c'est-à-dire née avant le 2 septembre 2005, sans dérogation possible.

Diplômes

Tous les candidats et candidates doivent :

- Etre titulaires du baccalauréat ou d'une équivalence,
- Justifier d'au moins 2 années d'études supérieures ou être détenteurs de 120 crédits ECTS (système européen de crédits d'enseignement).

Les candidats et candidates de nationalité étrangère, excepté les ressortissants des Etats où le français est la langue officielle¹ doivent fournir :

- une version de leur diplôme le plus récent traduit en langue française par un traducteur assermenté ou une version plurilingue,
- un *Diplôme d'études en langue française (DELF)* niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues, ou un diplôme équivalent (TCF, DALF etc.).

Dérogation

Sur décision du président ou de la présidente du concours et après avis conforme de la commission d'examen des candidatures, peuvent être admis à concourir, les candidats et candidates ne pouvant justifier de deux années d'études supérieures, ni de 120 crédits ECTS, mais engagés dans des études ou dans une pratique en rapport direct avec les professions auxquelles prépare l'école.

Connaissances spécifiques :

- Bonne culture générale et artistique ;
- Intérêt marqué pour les arts visuels et le spectacle vivant (toute expérience vécue dans ces domaines est bienvenue) ;
- Goût pour les sciences et techniques, niveau bac souhaité en maths, physique et électricité.

Commission d'examen des candidatures

La commission d'examen des candidatures se réunira le **2 mars 2023**

Seuls les candidats et candidates retenus à l'issue de l'étude de leur dossier par la commission d'examen des candidatures seront autorisés à concourir.

Convocation

A partir du 19 mars 2023, les candidats et candidates admissibles 1 recevront une convocation par voie de courrier électronique à l'adresse email renseignée dans le dossier d'inscription (sauf demande expresse de la part du candidat ou de la candidate). Les listes avec les noms des candidats et candidates, les horaires et les consignes générales seront également mises en ligne sur le site internet de l'école.

¹ Belgique, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée-Conakry, Guinée équatoriale, Haïti, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maurice, Monaco, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Vanuatu.

INSCRIPTIONS

Du 5 janvier 2023 à midi au 2 février 2023 à midi

1. Inscription impérative sur le site Internet www.ensatt.fr, rubrique **Concours**

- Le candidat ou la candidate complète la première page de l'interface des inscriptions des concours.
- S'il ou elle respecte les conditions d'âge requises, il ou elle reçoit un courriel confirmant la création de son espace candidat, auquel il ou elle accède avec l'identifiant et le mot de passe qu'il ou elle a choisi.
- Le candidat ou la candidate doit alors remplir l'intégralité du formulaire d'inscription en ligne (quatre pages). Pour chaque concours qu'il ou elle souhaite passer, le candidat ou la candidate devra remplir un dossier distinct.
- Une fois le dossier validé définitivement, le candidat ou la candidate reçoit un email de confirmation avec une fiche synthèse des informations saisies sur le portail de candidature.

Toute personne en situation de handicap est invitée à se signaler dès son inscription, par un mail auquel elle joindra une pièce justificative, afin que la cellule handicap de l'ENSATT puisse adapter les épreuves du concours à sa situation.

Il est important de fournir toutes les informations requises, et d'importer toutes les pièces demandées avant la validation définitive du dossier. Après réception du paiement, les dossiers complets passeront devant la commission de candidature qui déterminera si le candidat ou la candidate est autorisé à concourir. Seuls les dossiers complets seront examinés.

2. Règlement des droits d'inscription

- Les droits d'inscription s'élèvent à **75 euros** par concours et sont égaux pour tous les candidats et candidates.
- Ils peuvent être réglés à compter du **5 janvier jusqu'au 2 février 2023 inclus**, soit par :
 - Carte bancaire (Paiement en ligne)
 - Virement (RIB téléchargeable sur le site www.ensatt.fr),
 - Chèque signé et libellé obligatoirement, à l'ordre de « L'AGENT COMPTABLE DE L'ENSATT » en indiquant votre nom, prénom, concours et numéro d'inscription,
 - Mandat poste international pour les inscriptions provenant de l'étranger. (Joindre une photocopie du récépissé).
- Le paiement par chèque ou mandat est à envoyer par courrier avant le **2 février 2023 inclus**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

ENSATT
Concours LUM
4 rue Sœur Bouvier
69322 LYON Cedex 05 – France

- Les droits d'inscription ne seront pas remboursés aux candidats et candidates autorisés à concourir.

Toute fausse déclaration ou omission, toute production d'acte falsifié entraînent automatiquement l'élimination du candidat ou de la candidate.

Indépendamment des pénalités prévues par la loi du 23 décembre 1901, portant répression des fraudes dans les concours et examens publics, le candidat ou la candidate qui se fait inscrire en produisant un acte falsifié ou ne lui appartenant pas est définitivement exclu de l'École et de tout concours ultérieur.

ÉPREUVES :

Admissibilité 1 sur rédaction d'un mémoire d'admissibilité

I. Vous vous présenterez en deux images commentées, représentatives de votre goût pour la lumière. Le commentaire de chaque image (photo, peinture ou autre) ne devra pas excéder une page.

II. Vous choisirez une œuvre du plasticien de la lumière Olafur Eliasson et vous attacherez à la décrire le plus précisément possible (une page maximum recto et vous inclurez la photo de l'œuvre)

III. Dossier thématique :

L'intruse de Maurice Maeterlinck (drame en un acte).

Ce texte, qui appartient au domaine public, est téléchargeable (entre autres) sur le site suivant :

<https://ebooks-bnr.com/maeterlinck-maurice-les-aveugles-lintruse/>

(Dans cette édition, ce texte figure pages 59 à 109, après celui de la pièce *Les Aveugles*).

Ce dossier comprendra :

1. Une iconographie représentative de l'univers lumineux que vous inspire ce texte. Chaque image devra comporter un commentaire de quelques lignes expliquant le lien établi avec le texte (8 images max).
2. Des propositions d'ambiances lumineuses possibles, en suivant les indications ci-dessous :
 - La pièce est destinée à être jouée sur un plateau de 10m d'ouverture, 7m de profondeur et 6m de hauteur sous gril. Le sol est noir.
 - Votre projet pourra inclure d'éventuels éléments de scénographie, costumes ou accessoires, liés à vos propositions de mise en lumière.
 - Vos propositions peuvent s'appuyer sur une iconographie (photos, peinture, croquis personnels).
3. Une description détaillée de l'évolution de la lumière que vous imaginez pour la dernière partie de la pièce, depuis : « L'AÏEUL : *Il y a longtemps que l'on me cache quelque chose ici ! ...* », jusqu'à la fin du texte (pages 99 à 109 dans l'édition indiquée ci-dessus).

La forme, le contenu et la présentation de ce dossier sont laissés libres, l'ensemble ne devra pas excéder une douzaine de pages.

Ce mémoire d'admissibilité sera à envoyer au format PDF exclusivement par courrier électronique à l'adresse : concours@ensatt.fr avec demande d'accusé de réception.

Il appartient au candidat ou à la candidate :

- De s'assurer de la bonne réception du fichier et de veiller à l'obtention de l'accusé de réception
- De s'assurer que le fichier peut être lu sur un autre ordinateur que celui du candidat ou de la candidate.

Le volume total du dossier numérique ne doit en aucun cas dépasser 2 Mo. Tout dossier non conforme sera considéré comme invalide.

Le candidat ou candidate devra noter sur les documents numériques son nom, prénom, concours et numéro d'inscription en première page du dossier.

Le dossier est à adresser à l'ENSATT entre le **5 janvier et le 9 mars 2023** date limite. Attention : En raison du temps nécessité par l'étude complète de la totalité des dossiers, il est recommandé aux candidats et candidates d'adresser, autant que possible, le dossier numérique sans attendre la date limite d'envoi (date d'envoi du mail faisant foi).

Ce mémoire d'admissibilité étant partie intégrante des épreuves du concours, il sera conservé un an par l'ENSATT. Passé ce délai, il sera remis, sur demande, à la disposition du candidat ou de la candidate à l'ENSATT.

Attention : Seuls les mémoires des candidats et candidates inscrits et autorisés à se présenter seront examinés par le jury.

Le jury d'admissibilité 1 se réunira le **17 mars 2023**.

Admissibilité 2

Les candidats et les candidates ayant satisfait à l'admissibilité 1 seront convoqués le **5 avril 2023** pour les épreuves suivantes :

- **Une épreuve écrite de culture générale, scientifique et technique**
(durée : 1h00 ; coefficient 1)
- **Une épreuve écrite d'analyse dramaturgique** à partir d'extraits de textes fournis
(durée : 1h00 ; coefficient 1)
- **Une épreuve écrite d'analyse iconographique** à partir de documents iconographiques fournis
(durée : 1h15 ; coefficient 1)

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Admission

Les candidats et les candidates ayant satisfait aux épreuves d'admissibilité seront convoqués par affichage à l'ENSATT, aux épreuves d'admission les **6 et 7 avril 2023**.

Ils ou elles passeront le **6 avril 2023** :

- **Une épreuve pratique** : épreuve individuelle de construction d'états lumineux autour d'un thème donné. Ne nécessite pas de connaissances particulières. Matériel fourni sur place. (Durée : 3h ; coefficient 1)

Ils ou elles passeront le **7 avril 2023** :

- **Un entretien** avec le jury portant notamment sur le CV, les motivations du candidat ou de la candidate et les épreuves d'admissibilité (durée : 20 minutes environ ; coefficient 1)

Des mesures d'hygiène et de distanciation sociale seront mises en œuvre pour accueillir les candidats et organiser les épreuves dans le souci de la sécurité de tous.

Les décisions du jury sont souveraines.

Aucun commentaire sur leur prestation ne pourra être délivré aux candidats et candidates non admis à l'issue du concours.

La publication de chacun des résultats se fera par affichage à l'ENSATT à l'issue des épreuves.

Les résultats figureront également sur le site Internet de l'école : www.ensatt.fr